

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/03/28-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 mars 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 09 février 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Formation continue : cadrage tarifaire

Le conseil d'administration approuve la politique tarifaire en matière de frais de formation professionnelle continue année 2017/2018 conformément au document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 28 mars 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

TARIFICATION DES FRAIS de FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Année 2017/2018

Avis favorable de la CFVU du 09/02/2017
 Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 28/03/2017

TYPE DE DIPLÔMES	Fourchette horaire (hors stages en entreprise)
Capacité en Droit	4 €
Capacité en santé	4 à 10 €
DAEU	9,70 €
Préparation aux concours Administratifs	8 à 20 €
Diplômes d'établissement (CU, CESU, DU, DESU, DESIU) y compris le secteur santé	Tarifs spécifiques
DUT	6 à 17 €
DEUST	10 à 16 €
Licence	4 à 16 €
Licence professionnelle	6 à 18 €
Master	4,5 à 26 €
Diplômes d'Etat (dont santé)	Tarifs spécifiques
Diplôme d'ingénieurs	12 à 17 €
Doctorat	Tarifs spécifiques
Conventions groupes et conventions de partenariat	Tarifs spécifiques (à établir en fonction du nombre de stagiaires)
Formations courtes	Tarifs spécifiques (à établir en fonction du nombre de stagiaires)
Certification : C2i	Tarifs spécifiques
Certification : C2i2e	Tarifs spécifiques
DCG + DSCG	Tarifs spécifiques
DPC	Tarifs spécifiques
Modules, Ateliers, Accompagnement individualisé (Bilan de Compétence, bilan de mie-carrière, etc.)	60 à 120 € en fonction de la prise en charge des OPCA
Contrat de professionnalisation, Période de professionnalisation.	6 à 20 € / heure en fonction de la prise en charge des OPCA ✓ Ce tarif inclus les DIN. ✓ Aucun autre financement ne doit être demandé au stagiaire

REDEVANCE MINIMALE APRES EXONERATION : 50 € des frais de formations

REDOUBLEMENT : aucun frais ou tarification de 200 € si existence d'un surcoût : frais de suivi, recherche de financement, correction de copies.

Pourront s'ajouter les frais suivants :

- ✓ Les frais de formation au prorata des heures d'enseignement suivies.
- ✓ 400 € pour le tutorat (mémoire, stage en entreprise, etc..)

VAP (hors DIN)

Pour les demandes de validation des acquis professionnels (de type « dispense ou aménagement de parcours ») : Les dossiers sont examinés par la commission pédagogique du service commun de Formation Professionnelle Continue et sont soumis à la tarification suivante :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	200€
---	------

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires

VAE Individuelle (hors DIN)

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	150 €		
Accompagnement méthodologique VAE	Forfait 800€ ou au taux horaire de l'accompagnement individualisé (entre 60 à 120 € de l'heure).		
Frais de validation (dont jury de VAE)	DUT / LICENCE	MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	300 €	400 €	800 €

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

VAE spécifiques (hors DIN)

VAE Démarche d'Entreprise et VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise
--	---

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir. ✓ 80 €/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury
-------------------------------------	---